

Secteur public désigné - rapport d'étape annuel

Rapport d'étape annuel du Canton d'Alfred et Plantagenet

Le Canton d'Alfred et Plantagenet a établi un plan d'accessibilité pluriannuel pour prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité et pour satisfaire aux exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et des Normes d'accessibilité intégrées.

Le présent rapport annuel sur l'état d'avancement détaille la mise à jour annuelle requise pour 2022 sur les progrès des mesures prises pour améliorer l'accessibilité. Le but de ce rapport est de suivre les progrès de notre organisation et de sensibiliser le public à nos initiatives.

Pour demander un format alternatif de ce rapport, veuillez contacter :

Simon St-Denis

sstdenis@alfred-plantagenet.com

613-673-4797 poste 230.

Réalisations en matière d'accessibilité en 2022

Réalisations en matière de service à la clientèle

- Modernisation des formulaires en ligne proposés dans un format accessible et pouvant être remplis en PDF.
- Mise à jour de la politique de service à la clientèle (à terminer en 2023)

Réalisations en matière d'information et de communication

- Formation du personnel à la création de documents accessibles.
- Remédiation des documents existants sur le site web (à achever en 2023)
- Suivi des commentaires du personnel

Prochaines étapes

- Achever la mise à jour de la politique de service à la clientèle.
- Finaliser la conversion des documents existants dans un format accessible.
- Proposer une formation complémentaire sur l'accessibilité pour les logiciels régulièrement utilisés (MS Word, MS Excel, Adobe PDF).
- Inclure des exigences d'accessibilité pour tous les documents produits en externe (rapports budgétaires, etc.).